

La grève dans les écoles suivie par entre 15% et 25% des instits

Paris, 4 avr. 2019 (AFP) -

La grève des professeurs des écoles contre le projet de loi Blanquer était suivie jeudi par 15% d'entre eux, selon le ministère de l'Education, 25% selon le premier syndicat du primaire.

Ce syndicat, le SNUipp-FSU, note dans son décompte de grosses disparités régionales: 70% de grévistes à Paris, 50% en région parisienne, 40% à Toulouse et Nantes etc. Le rectorat de Paris indique de son côté 37% de grévistes dans les écoles maternelles et élémentaires de la capitale.

La mobilisation des professeurs du secondaire était moindre: un peu plus de 4% au niveau national, selon la rue de Grenelle. Les syndicats des enseignants en collège et lycées protestent contre la réforme du lycée et du bac, et réclament des ajustements et un report de sa mise en oeuvre (prévue pour la rentrée prochaine).

Plusieurs points du projet de loi "pour une école de la confiance", qui concerne le primaire, suscitent l'inquiétude de la communauté éducative, dont notamment la création d'"établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux" (EPSF).

Cette nouvelle organisation fait craindre la disparition des directeurs d'école puisque le texte indique que le chef de cet établissement "exerce simultanément les compétences attribuées au directeur d'école", assisté d'adjoints "dont un au moins est chargé" du premier degré.

Les syndicats et enseignants y voient la mise sous tutelle des écoles, sous l'autorité du principal de collège, et la disparition des directeurs d'école, lien entre les familles, les élus et l'école. Ils ont manifesté samedi dernier dans plusieurs villes de France et organisé une grève le 19 mars, très suivie.

Le ministre Jean-Michel Blanquer tente depuis plusieurs jours de calmer ces inquiétudes. Il reçoit les syndicats, avant l'arrivée du projet de loi devant le Sénat (en mai), et a écrit aux enseignants, puis aux directeurs d'école.

Dans sa lettre aux directeurs, le ministre déclare que les EPSF dépendront de "l'accord de la municipalité et du conseil d'école" et reposeront donc sur le volontariat.

D'autres points du projet de loi suscitent l'inquiétude des syndicats: l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans qui se traduit surtout par une dépense supplémentaire des communes au profit des maternelles privées, ou la possibilité pour des étudiants en première année de master de remplacer des profs absents.

fmp/ito/blb/shu

Afp le 04 avr. 19 à 11 24.